

Chronique du Sablier

PROJET

Bâtiments communaux

N° 13 novembre 2018

La mairie de Gohier (I)

Au 19e siècle, Monsieur Ferdinand LACHESE, ingénieur et architecte départemental de 1830 à 1864, décrivait le 25 décembre 1866, la commune de Gohier par ces mots :

« ... à quelques lieues de la ville d'Angers, sur la rive gauche de la Loire, se trouve l'une des plus petites et des plus pauvres communes de notre département, mais aussi l'une des plus heureuses et des plus dignes de fixer l'attention du voyageur, du philosophe, de l'artiste et de l'ami de la nature pure et tranquille ! En effet, privée de son église (détruite avant la Révolution de 1789), ne possédant ni mairie ni école, ni un budget capable de permettre la construction de ces édifices essentiels, l'administration municipale de Gohier est obligée de demander à l'Eglise et aux écoles de Blaison d'assurer à ses administrés, la possibilité de remplir leurs devoirs religieux et de donner à leurs enfants l'éducation la plus indispensable. Enfin, **les registres de son état civil sont conservés dans une des pièces de l'habitation du Maire Monsieur Jacques Commeau, pièce qui sert également aux réunions et aux délibérations du Conseil Municipal.** Sa population ne dépasse pas 200 âmes ... »

Il n'y avait donc pas de mairie à Gohier à cette époque là ! Il fallut attendre le début du XX^e siècle. Reprenons donc son historique :



En 1909 : Le conseil municipal de l'époque était le suivant :
Mr Louis Aubin, maire – Mr Louis Baudin, adjoint
Mrs René Lusseau, Eugène Benoist, François Rogeron père,
François Rogeron-Moreau, Pierre Girault, Louis Legagneux,
Victor Dubois, et Pierre Choppin, conseillers municipaux.

Séance du 3 juin 1909, « *Mr le Maire entretient le conseil de la nécessité qu'il y aurait de construire une mairie à Gohier, considérant que la commune en est dépourvue et qu'elle est contrainte de louer une maison servant de mairie, ... décide qu'il y a lieu, dès aujourd'hui, de nommer une commission chargée de rechercher un emplacement convenable et d'engager avec le propriétaire du terrain choisi, les pourparlers relatifs à l'acquisition du dit terrain.*

Le Conseil désigne Mrs Lusseau René, Rogeron-Moreau (fils) et Baudin Louis, membres de cette commission. »

La commune louait donc une salle servant de Maison Commune, mais on ne sait pas où. Était-ce toujours chez le maire ?

Séance du 10 octobre 1909, « *Mr le Maire expose au Conseil que la Commission chargée de rechercher un emplacement convenable pour la construction d'une mairie à Gohier, a engagé des pourparlers avec le propriétaire d'un immeuble sis au bourg de Gohier et qui pourrait être converti en mairie, ... Le propriétaire, Mr Buridard de La Ménittré, consent à céder cet immeuble pour un prix de 2000 Francs. Cet achat serait payable le 30 avril 1910 au plus tard sans intérêt, mais avec 5 % d'intérêt si le paiement a lieu après cette époque. Le Conseil après avoir délibéré, considérant que cette acquisition s'impose, ... décide l'achat du dit immeuble ... »*

Cette propriété était affermée à Mr Louis Meunier par un bail terminant en juillet 1912.

(à suivre)

M. L.

Fusains

Au hasard de promenades en lisière des bois (Butte de Gohier) ou parfois au milieu de haies ou de buissons, le fusain (*Euonymus europaeus*, l'espèce sauvage) ne se fait guère remarquer : arbuste dont la taille ne dépasse pas 3 à 4 mètres de hauteur, il possède de petites feuilles qu'en général on ne voit plus car elles sont vite dévorées par les chenilles de 3 espèces de papillons nocturnes ; ces larves voraces recouvrent les branches défoliées d'un ensemble de toiles : pour le promeneur, c'est le moyen le plus efficace de repérer la présence de l'arbuste. Il y aurait bien aussi ses fruits – couleur rose orangée – mais ils sont très souvent rares en raison du dépérissement lié au manque de feuilles.



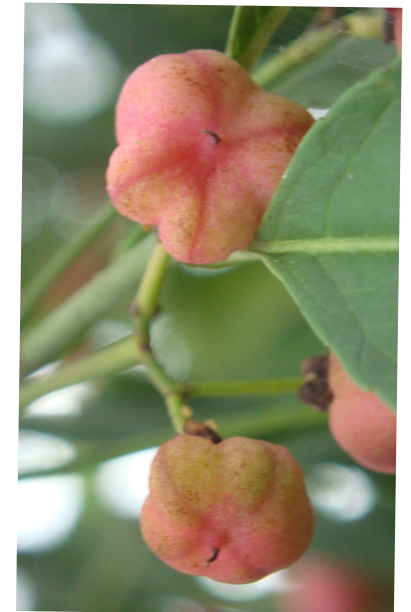
Autrefois l'arbuste était utilisé : une fois coupé, il formait des repousses bien droites qui servaient à la fabrication de fuseaux pour la filature, ... d'où son nom commun.



Il est de nos jours plus important de s'intéresser aux variétés qui ont été produites par les horticulteurs, variétés qui ont la faveur de nombreux jardiniers.

Ce sont souvent des arbustes bas, voire très petits (certains ne mesurent guère plus de 30 cm) au feuillage dense. Pour la plupart d'entre eux il n'y a généralement aucune attaque des ravageurs cités plus haut. Ce feuillage peut être caduc, mais pour nombre de variétés il est persistant ou semi-persistant, ce qui en fait une excellente plante pour agrémenter les haies ; de plus il est généralement d'un vert tendre avec diverses possibilités de panachage jaune.

Après une floraison blanchâtre plutôt insignifiante, certaines variétés, en particulier celles au feuillage entièrement vert, produisent des fruits de couleur allant du rouge au rose et orangé du plus bel effet.



Leur division en quatre loges explique un autre nom commun de la plante : le « bonnet-de-prêtre ». Attention cependant, ce fruit, et les graines qu'il comporte, sont toxiques (et peut-être toute la plante) même si pies, grives et rouges-gorges les apprécient. Les graines broyées ont parfois servi d'insecticide contre les poux et les acariens.

Cet arbuste est parfois appelé « bois-carré » : une coupe transversale de ses rameaux montre une forme quadrangulaire avec parfois des arêtes liégeuses. Son bois peut être travaillé en ébénisterie (tuyaux de pipe) et une fois calciné il fait le bonheur des dessinateurs.

Les fusains font partie des CÉLASTRACÉES, famille peu représentée dans nos régions, voisine des AQUIFOLIACÉES (famille du houx). Les espèces et variétés proposées par l'horticulture – *Euonymus japonicus*, *Euonymus fortunei*, ... – sont nombreuses, aux divers coloris de feuillage. Leur croissance est rapide mais leur longévité est peu importante. Le fusain du Japon se plaît à la mi-ombre mais ne dédaigne pas les situations ensoleillées. Il se reproduit facilement par bouturage ou par marcottage.

J.-C. S.